

SURVEILLANT DE Baignade pour Accueil Collectif de Mineurs - SB ACM

RENOUVELLEMENT SURVEILLANT DE Baignade ACM

OBJECTIF DE LA FORMATION

Dans le cadre d'une mission de surveillance en milieu aquatique, le surveillant de baignade peut exercer en autonomie, et assurer sa mission de surveillance en Accueil Collectif de Mineurs dans les limites de la réglementation en vigueur.

Une formation continue de ces compétences techniques doit être réactivée tous les 5 ans après la délivrance de la dernière certification.

FORMATION ET EVALUATION

Lors de mises en situation pratique.
Evaluation formative et certificative.

CONDITIONS D'ADMISSION AU RECYCLAGE DU SB

Etre titulaire du brevet de surveillant de baignade pour ACM délivré par la FNMNS

Etre titulaire du Brevet de Surveillant de Baignade délivré par la FFSS

Etre titulaire du BAFA avec la qualification « Surveillance des Baignades »

Etre titulaire du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française (B.S.A.)

Etre titulaire d'une formation continue en secourisme de moins de 3 ans (minimum PSC)

PROGRAMMATION DES DATES DE FORMATION 2 options sont disponibles.

Novembre : 3 séances de pratique en piscine

Janvier : 3 séances de pratique en piscine

LE COUT DE VOTRE FORMATION

Se reporter à la plateforme de paiement.



CERTIFICAT MEDICAL CONFORME

Formulaire exigé pour tout candidat au SB ACM. Ce certificat médical devra dater de moins de trois mois avant l'entrée en formation .

Je soussigné,

Docteur en médecine certifié;

avoir examiné ce jour,

et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

SANS CORRECTION :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesuré séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

AVEC CORRECTION :

* soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un oeil quelle que soit la valeur de l'autre oeil corrigé (supérieure à 1:10)

* soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

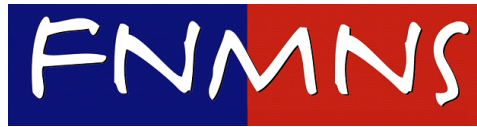
Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Fait à,

le

Signature et cachet du médecin obligatoire

Ce certificat médical est conforme au modèle figurant en annexe de l'arrêté 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation.



MIEUX VOUS CONNAITRE

Cette fiche nous permet de vous connaître davantage, de mieux cerner vos capacités physiques et vos motivations.

1° Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation ?

2° Pratiquez vous régulièrement la natation ?

3° Si besoin avez-vous les moyens de vous entrainer seul ?

4° Avez-vous des compétences ou diplômes en lien avec la formation ou le sport ?

5° Que connaissez vous des prérogatives du SB ACM ?

6° Qu'attendez vous de ce stage ?



FORMULAIRE A COMPLETER SI VOUS BENEFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE

Si vous bénéficiez d'une prise en charge, le dossier complet doit nous être transmis
par téléversement ou par mail à formation@cfmns68.fr

Nom et Prénom du bénéficiaire:

Formation prise en charge par l'organisme payeur (Cochez)

PSC

PSE1

SB ACM

Pour l'établissement d'un devis

Dénomination de la structure :

N° Siret :

Représentant légal:

Fonction occupée :

Adresse :

CP :

Ville :

Personne en charge du dossier :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.
*Association enregistrée auprès du Préfet de la Région Alsace conformément
aux dispositions de l'article R 921-5 du code du travail sous le N° 42680258368*



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FORMULAIRE A IMPRIMER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN DEVIS "EXPRESS"
POUR UNE PRISE EN CHARGE OPCO ou AUTRE sans CONVENTION...

Une fois renseigné, il faut transformer ce fichier en PDF avant de le télécharger.



Proposition commerciale :

Réf : FC SB ACM

Emetteur :

Adressé à : *(Notez vos coordonnées ci-dessous)*

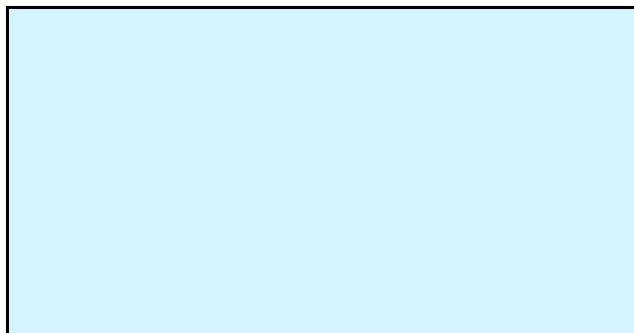
**Centre de Formation des Métiers de la
Natation et du Sport du Haut-Rhin**

69a rue de la libération
68740 Fessenheim

Tél.: 0389485479

Email: formation@cfmns68.fr

Web: www.cfmns68.fr



Désignation	TVA	PU TTC	Qté	Total TTC
Formation continue SB ACM	0%	150 €	1	150 €

* TVA non applicable art-293B du CGI

TOTAL TTC 150E

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CREDIT MUTUEL FESSENHEIM

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10278	03322	00020229501	28

Adresse: 69a Rue de la Libération

Nom du propriétaire du compte: CFMNS

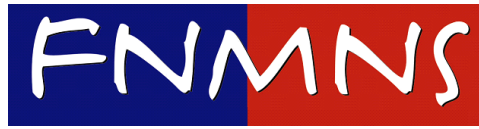
Code IBAN: FR76 1027 8033 2200 0202 2950 128

Code BIC/SWIFT: CMCIFR2A

Datez et cochez " Bon pour accord"

Date :

Bon pour accord :



EPREUVES AUXQUELLES LE CANDIDAT DOIT SATISFAIRE

RENOUVELLEMENT SB ACM

Epreuve 1 : dispensé

Epreuve 2 : elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 50 mètres en tenue de bain et sans lunettes, comprenant :
un départ du bord suivi de 25 mètres nage libre en surface ; A l'issue de ces 25 mètres, le candidat effectue un plongeon dit « en canard », pour récupérer un mannequin adulte (*Approuvé ILS), immergé à une profondeur minimum de 1m80 et 3m80 au plus. Puis il le remorque selon une technique de sauvetage adéquate (sur le dos avec prise sous aisselle), sur une distance de 25m.

Epreuve 3 : le candidat doit réaliser un parcours de 200 mètres en nage libre, avec un franchissement de huit obstacles espacés de deux mètres, et répartis sur le parcours.
Sans limite de temps.

Epreuve 4 : lors d'une mise en situation le candidat devra exécuter des premiers gestes de première urgence aux noyés et procéder à l'alerte.